

Ecole Notre-Dame des Oliviers

30 bis av du Dr Mallet

15300 MURAT

Tel : 04.71.20.08.08

ndoliviers@wanadoo.fr

<http://ndomurat.eklablog.com>

Fiche de renseignements

Année scolaire 201../202..

Elève :

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de naissance : à :

Parents / représentant légal :

Père :

Mère :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Profession :

Profession :

Adresse :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

Téléphone domicile :

Téléphone domicile :

Téléphone travail :

Téléphone travail :

Téléphone portable:

Téléphone portable:

Adresse mail :

Adresse mail :

En cas d'accident, prévenir :

* Les parents en premier lieu.

* Si aucun n'est joignable, merci de préciser quelles sont les personnes susceptibles de prendre en charge votre enfant.

..... tel :

..... tel :

..... tel :

Contre-indications médicales éventuelles :

.....

Délégation annuelle de pouvoir en cas d'urgence :

Je, soussigné(e) (père, mère, tuteur*) demeurant à l'adresse indiquée sur la fiche de renseignements que vous trouverez ci-joint, autorise le directrice de l'école à prendre, en cas d'urgence au regard de l'état de santé de mon enfant, toutes décisions de transports, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale si possible dans l'établissement hospitalier ci-après désigné :

..... à (sans précision de votre part, l'enfant sera conduit au service d'urgence du centre hospitalier le plus proche).

Cette autorisation vaut en cas d'impossibilité soit de me joindre (ou de joindre mon conjoint) aux numéros indiqués, soit d'obtenir l'avis de notre médecin de famille :

Docteur tel :

Autorisation de consentement à l'obtention, le traitement, la diffusion et le stockage des données (images, voix et production) dans le cadre des activités scolaires.

Informations sur cette autorisation :

L'établissement s'engage à ce que les images ne soient en aucun cas dénaturées, ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne. Aucune rémunération ou contrepartie de quelque nature que ce soit ne sera accordée à l'enfant et à ses représentants légaux. D'autre part, les responsables légaux des enfants pourront faire valoir leurs droit d'accès, droit de rectification et droit à l'oubli sur ces données (art 34 de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978). Dans ce cas, ils devront le faire savoir par écrit à l'établissement en justifiant de leur identité. Cette acceptation est valable pour la durée de scolarisation de l'enfant dans l'établissement (loi N°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles)

Autorisation : Pour qu'un personnel de l'Enseignement catholique ou journaliste puisse photographier ou filmer mon enfant et ses productions dans le cadre cité ; pour qu'il puisse reproduire et diffuser ces images ou sons sur les supports suivants : papier, CD-Rom ou DVD, site Internet de l'établissement ou de la direction diocésaine, presse écrite et télévisée,

Je soussigné(e), Mme/M. parent ou tuteur légal de l'enfant

....., scolarisé à l'école Notre Dame des Oliviers de MURAT

➤ **consens ***

➤ **refuse ***

* barrez la mention inutile

Signature des parents

**Convention établie entre l'école
Notre Dame des Oliviers de Murat et les parents :**

* Par la signature de cette fiche de renseignements, le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant en classe de au sein de l'établissement l'école Notre Dame des Oliviers de MURAT, pour l'année scolaire 20 – 20.....

* Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif via le site Internet de l'école, et du règlement intérieur remis à leur(s) enfant(s) au cours la semaine de la rentrée des classes.

* Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement, l'école Notre Dame des Oliviers de MURAT.

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier (feuille de tarification donnée aux familles et postée sur le site Internet)

* Le(s) parent(s) s'engage(nt) à assurer l'enfant pour ses activités scolaires, et à produire une attestation d'assurance dans le délai du mois de septembre.

* La présente convention est d'une durée équivalente à l'année scolaire.

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire. En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'école du règlement correspondant à la somme demandée pour le mois en cours.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

→ Le déménagement,

→ Le désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement...

→ Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

* Les parents informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire, au plus tard le 1er juin.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 1er juin) pour informer les parents de la non-réinscription de leur enfant, pour une cause réelle et sérieuse (impayés, désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement...)

Fait à le
Signature du Père et de la Mère ou de la personne responsable de l'enfant